

OBJECTIFS & POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du compartiment est d'assurer un rendement à l'investisseur au moyen d'un portefeuille diversifié fait de fonds UCITS et d'ETFs. Les fonds sous-jacents se concentrent principalement sur des stratégies d'allocation mondiale d'actifs. Des ETFs sont utilisés pour exposer le compartiment sur des thèmes spécifiques d'investissement (par exemple des segments précis du marché obligataire, une zone géographique particulière, etc).

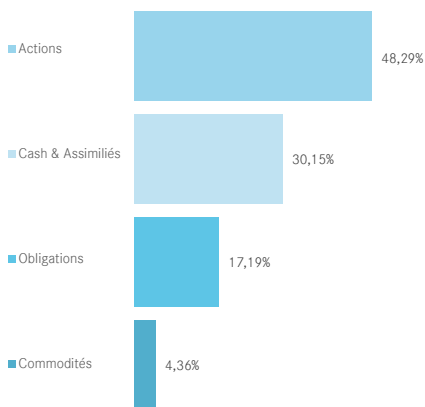
La politique d'investissement intègre de manière accrue le principe de diversification des risques, un processus de construction de portefeuille élaboré ainsi qu'un haut niveau de flexibilité et de réactivité des décisions d'investissement: l'allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actif, entre les catégories d'OPCVM, d'OPC, d'ETF mais aussi entre zones géographiques, secteurs, ratings et maturités, peut varier considérablement avec le temps en accord avec les prévisions du gestionnaire.

Spécifiquement, au maximum 60% des actifs du compartiment peuvent être directement ou indirectement exposés aux marchés actions. Il est également possible d'investir jusqu'à 60 % de l'actif net du Compartiment, directement ou indirectement, dans des titres de créance. Le compartiment est géré activement et sans référence à un indice de référence.

Le Compartiment ne met pas en avant de caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas pour objectif les investissements durables (au sens des articles 8 ou 9 du SFDR) Le compartiment est destiné à tout investisseur désireux de profiter des opportunités qu'offrent les marchés internationaux d'actions et de dettes.

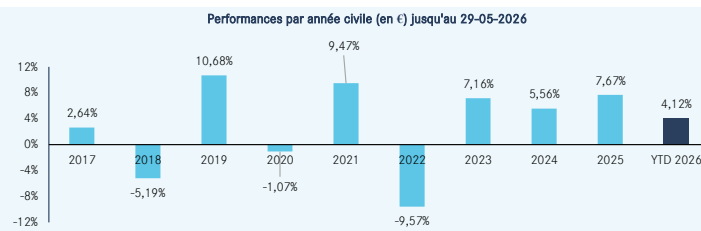
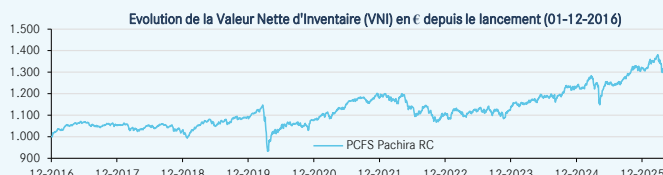
L'investisseur dispose d'un horizon d'investissement à moyen terme de plus de 3 ans.

RÉPARTITION : CLASSE D'ACTIFS



Source : Pure Capital

PERFORMANCES *



Source : Pure Capital

* Le graphique et les rendements cités ci-dessus ont trait aux années écoulées et ne constituent pas un indicateur fiable pour le futur. Ce compartiment n'est pas garanti en capital. Avant d'investir, lisez toujours le document d'informations clés (PRIIPS-KID) et le prospectus*. L'évolution de la valeur nette d'inventaire ainsi que les performances indiquées tiennent compte des frais de gestion, commissions de performance ainsi que tous autres frais qui, conformément au prospectus, sont mis au compte du compartiment. Elles n'incluent pas les frais d'entrée éventuellement perçus par le distributeur, ni les éventuels frais de conservation annuels pouvant être prélevés par le teneur de compte, ni les taxes applicables et à charge de l'investisseur². Les performances indiquées sont calculées en EUR, sur base du prix de la part de l'OPCVM, ou Valeur Nette d'Inventaire ("VNI").

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

Top 10	
Xtrackers Switzerland UCITS ETF 1D	10,08%
Amundi Nasdaq-100 Swap UCITS ETF USD Acc	9,80%
JPM EUR Ultra-Short Income UCITS ETF ? EUR (acc)	8,14%
AMUNDI MSCI CHINA TECH UCITS ETF USD	6,78%
iShares MSCI EM Latin America UCITS ETF USD (Dist)	5,88%
Amundi USD Emerging Markets Government Bond UCITS	5,80%
AMUNDI PRIME JAPAN - UCITS ETF DR C	5,33%
iShares Core MSCI Europe UCITS ETF EUR Acc	5,19%
AXA EUROPE SHORT DURATION HY	4,97%
JPM USD Ultra-Short Income ETF USD Acc	3,73%

ECHELLE DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque (ISR), conformément aux documents d'informations clés (PRIIPS-KID), permet d'évaluer le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité de pertes en cas d'évolution des marchés ou d'incapacité du sous-fond à vous payer. Cet indicateur classe le risque sur une échelle de 1 à 7. Un score bas indique un risque faible. Une note plus élevée correspond à un risque plus élevé.

IDENTIFIANT	
ISIN :	LU1493823055
VNI au	29-05-2026
Cut-off :	EUR 1373,695
Fréquence :	10.00 (CET)
AuM :	VNI journalière
Structure juridique :	EUR 24 millions
Lancement :	Compartment de la SICAV de droit luxembourgeois "PCFS", format UCITS
VNI au lancement :	1-12-2016
Devise :	EUR 1000
Dividendes :	EUR
Montant min. d'investissement :	Non, réinvestissement
Type d'investisseur :	EUR 1000
Durée :	Retail
Frais de gestion :	Illimitée
*Frais récurrents (dont frais de gestion) :	1,50%
Indice de référence :	2,25%
Frais de performance :	Aucun
Frais de souscription :	/
Frais de rachat :	Max. 3%, à la discrétion du distributeur
Swing pricing applicable :	Max. 1%
Société de gestion :	Non
Gérant :	Pure Capital S.A. - société luxembourgeoise
Conseiller en investissement :	Pure Capital S.A. - société luxembourgeoise
Dépositaire :	Assupa
Auditeur :	CACEIS Bank Luxembourg Branch
Publication de la VNI :	PwC Luxembourg
	www.purecapital.eu, Bloomberg, Morningstar

*Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation. + Coûts de transaction.

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de crédit : Le risque qu'un émetteur ne puisse pas être en mesure de respecter ses obligations. Si la solvabilité d'un émetteur diminue, la valeur des obligations ou des produits dérivés liés à cet émetteur peut se détériorer.

Risque de liquidité : Le risque de faute ou d'erreur au sein des différents acteurs impliqués dans la gestion, l'évaluation et/ou la conservation des actifs du compartiment.

Risque de contrepartie : Le risque de perte subi par le compartiment si une contrepartie fait défaut et n'est pas en mesure de respecter ses obligations, en particulier dans le cas des dérivés négociés de gré à gré.

Risque de gestion discrétionnaire : Comme la stratégie de gestion est basée sur les changements prévus dans les différents marchés, il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi dans les marchés les plus performants à tout moment.

Risque opérationnel : Le risque de perte ou d'erreur au sein des différents acteurs impliqués dans la gestion, l'évaluation et/ou la conservation des actifs du compartiment.

L'impact des risques de techniques financières : L'utilisation de produits complexes tels que les contrats de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements des titres du compartiment.

Risque de durabilité : Événement ou condition sociale ou environnementale incertaine qui, s'il se produisait, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les actifs du compartiment.

Risque d'absorption des pertes : Les caractéristiques des obligations CoCo (Contingent Convertible Bonds) ont été conçues pour répondre à des exigences réglementaires spécifiques imposées aux établissements bancaires. En particulier, les obligations CoCo peuvent être converties en actions de l'établissement bancaire émetteur ou faire l'objet d'une réduction de leur principal si le ratio de capital réglementaire de l'émetteur tombe en dessous d'un seuil prédéterminé ou lorsque l'autorité réglementaire compétente considère que l'établissement bancaire n'est plus viable. En outre, ces instruments hybrides de dette n'ont pas d'échéance fixe et leurs coupons sont entièrement discrétionnaires. Cela signifie que les coupons peuvent être annulés à la discrétion de l'établissement bancaire ou à la demande de l'autorité réglementaire compétente afin d'aider la banque à absorber ses pertes.

Risque lié au niveau de déclenchement (trigger level risk) : Les seuils de déclenchement varient d'une émission à l'autre et déterminent l'exposition au risque de conversion. L'investisseur doit suivre en permanence le niveau de fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 - CET1) de l'émetteur par rapport au seuil de déclenchement applicable.

Risque de conversion : Le comportement des obligations CoCo en cas de conversion peut être imprévisible.

Risque de prolongation jusqu'au remboursement (call extension risk) : Les obligations CoCo pouvant être émises sous forme d'instruments perpétuels, les investisseurs peuvent ne pas récupérer leur capital à la date de remboursement anticipé (call date) attendue, voire ne jamais le récupérer à une date déterminée.

Risque d'annulation des coupons : Les paiements de coupons de certains types d'obligations CoCo (Additional Tier 1 - AT1) sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour quelque raison que ce soit et pour une durée indéterminée. Cette annulation ne constitue pas un cas de défaut. Les paiements annulés ne sont pas reportés ni cumulés ; ils sont définitivement perdus. L'investisseur peut ainsi voir ses coupons annulés alors même que l'émetteur continue de verser des dividendes à ses actionnaires et des rémunérations variables à ses employés.

Risque d'inversion de la structure de l'instrument : Contrairement à la hiérarchie classique des créanciers, certaines circonstances peuvent conduire les investisseurs à subir une perte en capital alors que les actionnaires ne subissent aucune perte.

Risque lié à la complexité de l'instrument : Les obligations CoCo étant des instruments relativement récents, leur comportement en période de tension financière ou lors de l'atteinte des seuils de conversion peut être très difficile à prévoir.

Risque de valorisation : Le rendement attractif de ce type d'instrument doit être considéré comme une prime de risque et de complexité associée à ses caractéristiques particulières.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM

DISCLAIMER

1) Ceci est une communication commerciale. Veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM et au PRIIPS-KID du compartiment avant toute décision finale d'investissement. Ces documents sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de Pure Capital S.A. (tél. : +352 26 39 86) ou sur son site internet www.purecapital.eu. Le PRIIPS-KID est disponible en français, néerlandais et anglais. Le prospectus, le rapport semestriel et le rapport annuel sont disponibles en anglais.

Les informations présentées ci-dessus ne constituent pas un conseil en investissement et sont destinées à des fins promotionnelles.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les performances peuvent varier au fil du temps. Les investissements dans ce compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur pourrait ne récupérer qu'un montant inférieur à celui qu'il a investi. Les expositions, allocations et investissements peuvent varier dans le futur en réponse à des conditions de marché différentes, et ce, à l'appréciation de Pure Capital. Il ne peut y avoir aucune garantie que les objectifs d'investissement seront obtenus.

La commission de gestion et de banque dépositaire, ainsi que tous autres frais qui, conformément au prospectus, sont mis au compte du compartiment, sont inclus dans le calcul de la valeur nette d'inventaire, et corolairement, celui de la performance. Des frais de conservation annuels, ou droits de garde, peuvent être prélevés par le teneur de compte. Ils varient d'un établissement à l'autre. Pour les connaître, il est nécessaire de s'en informer auprès de lui.

2) Le traitement fiscal de ce produit dépend de la situation de l'investisseur. En Belgique :

> Précompte mobilier : plus de 10 % du portefeuille de ce compartiment est investi en titres de créance. Une taxation à 30 % des revenus provenant de ces créances est appliquée.

> Taxe sur les opérations de bourse (TOB) : aucune à l'entrée, 1,32 % à la sortie pour les parts de capitalisation uniquement, avec un maximum de €4 000.

> Les plus-values réalisées à partir du 1er janvier 2026 lors du rachat ou de la cession d'actions du compartiment par des personnes physiques résidentes belges sont soumises à un impôt au taux de 10 %, sous réserve des exonérations légales applicables

Les investisseurs peuvent s'informer au sujet de leurs droits sur le lien <https://www.purecapital.eu/legal.html>. Un résumé y est disponible en français et en anglais.

Les réclamations et plaintes éventuelles peuvent être adressées en écrivant au siège social de la société: Pure Capital S.A., 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, à l'attention de monsieur Robin Vandekerckove, Responsable du Contrôle. Si le traitement de ces plaintes par le service interne ne satisfait pas l'investisseur, elles peuvent, pour la Belgique, être introduites auprès d'Ombudsfin, service de médiation des services financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n° 8 bte. 2, 1000 Bruxelles, e-mail: ombudsman@ombudsfin.be par écrit ou via le formulaire de plainte disponible en ligne <http://www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte/>.

Pure Capital S.A. peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

LEXIQUE

CoCo (Contingent Convertible)	En réponse à la réglementation bancaire Bâle III, portant notamment sur le renforcement des fonds propres des banques, une nouvelle forme de dette subordonnée a vu le jour : les CoCo's, ou Contingent Convertible bonds sont des obligations subordonnées qui, en fonction de critères de déclenchement précis (ou potentiellement sur l'appréciation des autorités de surveillance), peuvent être converties en actions, ou encore subir une perte en nominal. Ces critères de déclenchement (triggers) correspondent à une limite fixée au départ sur un niveau de ratio de capital réglementaire. Le versement de coupons (plus importants qu'une obligation classique étant donné le risque inhérent à cet instrument financier) peut, de manière forcée pour le détenteur de la CoCo, être suspendu et donc perdu.
Rating	Le rating donne à l'investisseur une indication de la solvabilité d'une entreprise/d'un Etat ou d'une obligation selon que ce rating porte respectivement sur l'émetteur ou l'émission. Ces ratings sont attribués par des agences de notation telles que Moody's ou Fitch. Pour plus d'informations sur les ratings, veuillez vous référer aux sites internet suivants: www.moody.com , www.fitchratings.com . Sur la factsheet, les répartitions par rating sont stipulées au niveau de l'émission. Le rating de l'émission peut être inférieur au rating de l'émetteur selon le degré de séniorité de l'obligation (son ordre de priorité entre les différents types d'obligations émises par l'émetteur si celui-ci se retrouvait dans l'impossibilité d'honorer ses engagements financiers). Pour établir la répartition par rating de la factsheet, chaque titre se voit attribuer un rating correspondant à une moyenne des ratings disponibles accordés par les agences de notation Moody's et Fitch, sur une échelle de AAA (sécurité maximale) à D (défaut). Si cette moyenne se situe entre deux ratings, le rating inférieur prévaut. Seules les émissions qui ne sont notées par aucune des 2 agences de notation sont considérées comme non notées, « Not Rated », « NR ».
Swing Pricing	Technique anti-dilution qui permet au compartiment de répartir les coûts liés aux ajustements de portefeuille causés par les demandes de souscription/rachat sur les actionnaires dont les ordres ont entraîné la nécessité de rééquilibrer le portefeuille. Il s'agit d'un outil de gestion du risque de liquidité conçu pour que les actionnaires restants ne supportent pas tous les coûts (y compris la dilution) causé par les premiers actionnaires à sortir du compartiment.
Volatilité	La volatilité est un indicateur de risque mesurant l'ampleur des fluctuations de valeur d'un actif, ou autrement dit sa variabilité, sur une période déterminée. Mathématiquement, la volatilité se calcule comme l'écart-type des returns de l'actif.